

DECISION SYNDICALE N° 001-25

Convention « Echanges intergénérationnels » avec le foyer de vie de l'ADAPEI d'Ancenis-Saint-Géréon pour le multi accueil

LE PRÉSIDENT du SIVU de l'Enfance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,4°,

VU la délibération en date du 2 septembre 2020, portant procès-verbal d'élection du président du SIVU de l'Enfance,

VU la délibération n°22-2020 en date du 2 septembre 2020 par laquelle le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance a délégué à son Président, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place des projets et échanges intergénérationnels pour les enfants accueillis au multi-accueil,

CONSIDÉRANT l'opportunité de pouvoir régulièrement et aisément se déplacer ou accueillir les résidents du foyer de vie de l'ADAPEI d'Ancenis-Saint-Géréon dans le cadre d'une proposition de convention entre le foyer de vie de l'ADAPEI et le SIVU de l'Enfance,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le président à signer une convention avec le foyer de vie de l'ADAPEI d'Ancenis-Saint-Géréon représenté par le responsable d'établissement Monsieur PARNET Sylvain, pour la participation d'enfant du multi accueil à des temps d'échange, d'activités et la conduite de projets avec des résidents du foyer de vie.

Article 2 : Les jours, horaires et thématiques des rencontres seront déterminées par la directrice du multi accueil du SIVU de l'Enfance en accord avec le référent du Foyer de vie en charge du projet.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée déterminée de 1 an allant du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2025.

Article 4 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publicité au format électronique sur le site internet de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon et sera portée à la connaissance des conseillers délégués lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 29/01/2025

Le Président,

André Jean VIEAU

Acte notifié ou publié :

13 FEV. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



**CONVENTION ENTRE Le foyer de vie ADAPEI d'Ancenis
ET le SIVU de l'enfance d'Ancenis
Échanges Intergénérationnels**

LA PRESENTE CONVENTION RÉGLE LES RAPPORTS ENTRE :

Le Foyer de vie ADAPEI d'Ancenis situé au 245, rue des Jeux Olympiques 44150 ANCENIS représenté par Monsieur PARNET Sylvain, Responsable d'établissement
D'une part,
Et le SIVU de l'enfance d'Ancenis situé au 175, rue Pierre-de Coubertin 44150 Ancenis représentée par M Vieau Andr2-Jean, Président.
D'autre part.

ARTICLE 1 :

Cette convention a pour objectif la définition d'un cadre législatif établissant les responsabilités et engagements de chaque partie lors des rencontres ou des activités partagées. Elle doit être adaptée en fonction des spécificités des groupes intervenants. Le projet d'encadrement est établi par la cheffe de service du Foyer de Vie, Madame MORTIER Gwénaéle, en accord avec la directrice Madame ALBERT Cécile du multi accueil « les petits loirs ».

ARTICLE 2 :

Les partenaires du Foyer de vie ADAPEI d'Ancenis et du multi accueil « les petits loirs » d'Ancenis s'engagent dans une démarche projet et de qualité. La démarche s'appuie sur le principe d'auto-évaluation, et du réajustement permanent.

L'objectif est d'établir une cohésion entre le projet d'accueil d'un ou de plusieurs enfants lors d'activités et le projet activités des personnes âgées hébergées. Dans ce contexte, les parties se rencontrent et proposent de mettre en œuvre un partenariat afin de potentialiser les compétences pédagogiques et professionnelles des équipes des deux établissements.

ARTICLE 3 :

La présente convention est établie pour une période allant de juin 2024 à juin 2025 à raison d'une rencontre par mois (sauf juillet et août) défini sur un planning transmis en pièce jointe. Elle pourra se poursuivre par tacite reconduction.

A la demande de l'une ou de l'autre partie, il pourra être mis fin au partenariat. Les deux parties s'engagent alors à respecter un délai préavis d'un mois.

Les thématiques des rencontres sont établies entre les deux structures en réponse aux besoins et attentes du groupe. 4 personnes du foyer de vie d'Ancenis et 4 enfants du multi accueil sont concernées par le projet.

Association départementale
des amis et parents
de personnes handicapées mentales

Multi- accueil

Date	Horaires/Lieu	Thèmes	Résidents
Lundi 3 juin 2024	De 10h à 11h15 A l'extérieur	Balade	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 30 septembre 2024	De 10h à 11h15 Au multi-accueil	Jeux extérieur	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 14 octobre 2024	De 10h à 11h15 A l'extérieur	Visite Boulangerie	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 18 novembre 2024	De 10h à 11h15 Au multi-accueil	Motricité	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 9 décembre 2024	De 10h à 11h15 Au foyer (salle arts plastique)	Pâte à sel	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 13 janvier 2025	De 10h à 11h15 Au multi-accueil	Cuisine galettes des rois	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 03 février 2025	De 10h à 11h15 Au foyer (salle arts plastiques)	Peinture	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Jeudi 27 février 2025	De 10h à 11h15 A l'extérieur	Médiathèque	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 28 avril 2025	De 10h à 11h15 A l'extérieur	Balade au jardin partagé	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Jeudi 22 mai 2025	De 10h à 11h15 A l'extérieur	Exposition aux Ursulines	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.
Lundi 16 juin 2025	De 10h à 11h15 A l'extérieur	Pique-nique	Stéphane Lionel Marie-Chantal Franck R.

Lors des trois sorties prévoir d'emmener le Trafic sur le parking du multi-accueil pour que les parents puissent mettre les sièges auto des enfants

Arnaud Guenack
chef de service

Pe 30/05/24

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
ET D'HEBERGEMENT pour ADULTES
ADAPEI ANCENIS
245, RUE DES JEUX OLYMPIQUES
44150 ANCENIS
TEL. : 02 40 66 38 00